



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E47332

VALABLE JUSQU'AU 04/12/2023

ÉDITÉ LE 10/10/2022

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/1997
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 23/07/2013
7 622

Raison sociale : BRITON MENUISERIE
Sigle : BRITON
LE GRAND PONT
ROUTE DE FROMENTINE
85230 BEAUVOIR SUR MER

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LA ROCHE SUR YON 1997B00540

Téléphone : 02 51 49 05 08 Fax : 02 51 68 10 43
Portable :

Siret : 413 587 783 00023
Code NACE : 4332A
Numéro caisse de congés payés : 5421750

Site Internet :
E-mail : menuiserie.briton@wanadoo.fr

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 3797543004
Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 3797543004

Responsabilité légale :
BRITON PHILIPPE PRÉSIDENT

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Effectif moyen : 9 Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	05/12/2019
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Charpentier)	05/12/2019

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LA ROCHE-SUR-YON
18 IMPASSE GASTON CHAVATTE
85000 LA-ROCHE-SUR-YON

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.